Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 747

Artikel: Histoire bernoise : la loi et les élus
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017164

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE

La grande solitude des municipaux

Après la publication, dans ces colonnes (DP 746), de la lettre des municipaux radicaux lausannois tançant leur groupe au Conseil communal, suite à sa prise de position (unanime) dans le débat sur la baisse du coefficient d'impôt, le rideau s'est à nouveau baissé sur le ménage du parti qui domine (ou devrait dominer, puisqu'il cumule les dicastères cruciaux, Finances, Services industriels et syndicature) l'Exécutif de la capitale vaudoise.

La presse «locale» s'est contentée de commenter avec une infinie prudence et un souci remarquable de minimisation de l'affaire les propos très vifs de MM. Martin, Lienhard et Pittet. On sait d'autre part que les conseillers communaux visés ont répliqué dans une lettre «apaisante», regrettant que les municipaux aient écrit leur déception «sous le coup de l'émotion».

Sur le fond, n'épiloguons pas: André Gavillet a suffisamment situé, ici même, les tenants et aboutissants de ce «geste de douze millions» concédé par le Conseil communal lausannois.

Pour le reste, Lausanne continuera d'être gouvernée avec «cohérence».

Notons tout de même que pour l'équilibre des forces à Lausanne, cet épisode politique est porteur de lourdes menaces. Voici donc, sur un sujet crucial, des municipaux coupés de leurs troupes, non seulement incapables de faire valoir leur point de vue, mais renonçant à «toute intervention» (renonçant à «gouverner»?) selon leurs propres dires et se laissent finalement aller à leurs «émotions». Voici des conseillers communaux, élus au centre de l'échiquier politique et virant comme un seul homme à droite (sous la haute surveillance, depuis les bancs du public, du conseiller national radical Philippe Pidoux, vérifiant l'unanimité du vote). Choc de tendances et changement de climat: à Lausanne, comme à Berne ou à Zurich, le vent a tourné au conservatisme arrogant et au repli sur les privilèges acquis (ou bons à prendre), avec à la clef une désertion du centre modérateur. A terme, la droite économique profitera de l'occasion pour asseoir ses positions, mais il n'est pas certain que l'électorat moins fanatisé y trouve son compte.

HISTOIRE BERNOISE

La loi et les élus

Peu après le lancement de la bombe Hafner (DP 742), un conseiller national de l'Action nationale a demandé la démission du Conseil exécutif bernois. Un éclat qui rappelle un précédent vieux de cent sept ans... En effet, en 1877, à la suite du rejet d'un projet relatif à l'assainissement de l'économie ferroviaire du canton de Berne, le gouvernement avait démissionné. Alors même que le Grand Conseil avait refusé cette démission, l'année suivante, aux élections générales, tous les membres furent remplacés.

A l'époque les conseillers d'Etat étaient élus par le Grand Conseil.

L'élection des membres de l'Exécutif bernois par le peuple a été introduite en 1906. En ce qui les concerne, une votation populaire pour mettre fin à leur mandat est exclue. Ce n'est pas le cas du Grand Conseil. L'article 22 de la Constitution, datant de 1893, règle en effet la situation suivante:

Un renouvellement intégral extraordinaire du Grand Conseil a lieu lorsqu'il est décidé par une votation populaire.

Le Grand Conseil ordonne cette votation (...) dès que douze mille électeurs en font la demande dans la forme à déterminer par la loi.

C'était, au siècle passé, le moyen d'éviter les révolutions que la bourgeoisie n'hésitait pas à organiser lorsqu'elle n'était pas d'accord avec les élus.

ÉTUDIANTS SUISSES

UNES parallèle

Les étudiants libéraux (et surtout radicaux) forment une association traditionnellement rivale de l'Unes (union nationale des étudiants suisses) — et bien sûr plus riche qu'elle. Témoin: l'annuaire 1984, qui vient de paraître sous couverture bcbg, avec force publicité bancaire/assurances, et toutes sortes de contributions dues aux fines plumes d'anciens étudiants (et toujours libéraux) tels que Jean-Pierre Bonny ou Bernard Comby, le tout introduit par une préface du conseiller fédéral de tutelle, Alphons Egli. A noter une descente en flèche de l'Unes, qui n'aurait cessé de s'éloigner de la base étudiante depuis l'engagement de Martin Schwander, ancien collaborateur de l'agence Novosti. En clair, la nouvelle Association faîtière des organisations d'étudiants (créée en 1982) devrait prendre le relais de l'Unes — à moins que cette dernière fasse amende honorable et se «déradicalise» *(sic)*.

BOUM

Jamais si bien armé que par soi-même

Un hôtel lausannois, membre de la «chaîne d'hôtels soigneusement sélectionnés» Suisse-Accueil, offre à ses hôtes, en plus des bains mousse, cirage et autres gadgets habituels, une publicité pour le magazine suisse des armes («Schweizer Waffen-Magazin»), avec carte commerciale-réponse pour la commande d'un numéro spécimen. Cet aimable périodique, édité par Orell Füssli, s'adresse à tout citoyen intéressé par les armes personnelles, anciennes ou modernes. Bien entendu, la rédaction s'engage pour un «droit des armes» libéral. Comme si la liberté de l'industrie et du commerce devait s'arrêter devant chez Bührle ou sur le seuil de mon armurier de famille.